

## AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

### **SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)**

Siège social : 5, Rue 8610 ZI Charguia 1 –2035– Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques (SAH) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le **23/11/2017**, a décidé d'augmenter le capital social de la société, par incorporation de réserves, d'un montant de **3.555.656 dinars** et ce, par l'émission de **3.555.656 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de Un (01) **dinar chacune, à raison d'Une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec deux (02) rompus.**

Suite à cette augmentation, le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera de **49.779.186 dinars à 53.334.842 dinars.**

#### **Droits d'attribution :**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **13/12/2017.**

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2017.**

#### **Cotation en Bourse :**

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **13/12/2017.**
- ✓ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **13/12/2017**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 02 droits d'attribution rompus.

#### **Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **13/12/2017.**